

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	26 juin 2020	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
Date d'affichage de la convocation :	26 juin 2020	En exercice : 50 Présents : 47 Votants : 49

## Séance du 2 juillet 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 2 juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Claude GRUET, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Eric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Jean-Jacques CARCANADE, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Laurence MARCHAND (procuration à Mme Frédérique COLAS)  
Mme Sophie CALLÉ (procuration à M. Christophe DELAUNAY)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN

**Objet :** recrutement d'emplois saisonniers – été 2020

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le 9 JUL. 2020

ID : 089-248900938-20200709-RH\_2020\_35-DE

**Objet : recrutement d'emplois saisonniers – été 2020**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-29,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3-1,

**Considérant** la nécessité durant la période estivale d'assurer la continuité du service public,

**Considérant** la nécessité de recruter des agents contractuels pour exercer lesdites fonctions,

**Considérant** la nécessité de fixer la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération des emplois saisonniers,

**Vu** la réunion du bureau communautaire et du conseil des Maires en date du 25 juin 2020,

**Vu** l'exposé de la vice-présidente,

**Le conseil communautaire,**  
**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** la création d'emplois saisonniers sur les missions décrites ci-après :
  - Pôle environnement : service collecte
  - Piscine : tenue des vestiaires (« femmes » et « hommes ») et entretien des locaux.
- **FIXE** les niveaux de rémunérations correspondant au premier grade de la fonction publique territoriale, à l'indice brut 350, indice majoré 327.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus aux différents budgets primitifs de l'année 2020.
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document relatif à ces recrutements.



Pour copie conforme,  
Le Président

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le

9 JUL 2020

ID : 089-248900938-20200709-RH\_2020\_35-DE